



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dérèglement climatique

Question au Gouvernement n° 4268

Texte de la question

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

M. le président. La parole est à Mme Chantal Jourdan.

Mme Chantal Jourdan. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Cinquante degrés au Canada et au Maroc, inondations dévastatrices en Allemagne et en Belgique, sécheresse et famine à Madagascar : ces phénomènes météorologiques extrêmes se multiplient, coûtant la vie aux hommes et femmes des territoires touchés.

Face à ces épisodes, des phénomènes profonds de destruction de notre environnement sont en cours : fonte des glaciers, hausse du niveau des océans, destruction de la biodiversité et des écosystèmes, crises sanitaires, sans parler des dangers qui pourraient menacer le vivant en raison de la fonte du permafrost. Comme le rappelle Jean Jouzel, la hausse d'au moins un degré des températures est déjà irréversible.

Notre rôle est maintenant double. Il faut d'abord limiter le réchauffement de la planète et donc l'impact humain. La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets aurait pu et dû être à la hauteur. Or le texte, tel qu'issu de la commission mixte paritaire, tire un trait sur les propositions ambitieuses de la Convention citoyenne pour le climat (CCC) et ne répond pas aux attentes de nos concitoyens.

Il faut ensuite nous adapter à ces changements et protéger les plus exposés. Pour cela, toutes les mesures à prendre doivent être écologiques et sociales. Sur ce point, le texte issu de la commission mixte paritaire est très insuffisant. Les débats ont dissocié la lutte contre le changement climatique de la prise en compte de la réalité sociale, c'est-à-dire la fin du monde de la fin du mois. En acceptant cette dichotomie, vous avez renoncé à répondre aux deux.

Pour lutter contre le réchauffement climatique, une seule solution : un changement de notre modèle de développement, traduit dans de profondes réformes économiques et sociales, allant vers une société plus sobre, protégeant les plus fragiles et où ne coexistent plus ceux qui font du tourisme spatial et ceux qui souffrent encore de faim.

Quand prendrez-vous en compte les préconisations du GIEC, du Haut Conseil pour le climat et des autres organismes qui ne cessent de nous alerter sur les catastrophes à venir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée du logement.

Mme Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du logement. Les débats qui ont eu lieu à la suite de la

Convention citoyenne pour le climat dans le cadre de l'examen de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ont précisément eu comme objectif de ne pas opposer l'écologie et le social, la fin du monde et la fin du mois.

Nous avons essayé de trouver la juste mesure entre la nécessaire transformation de notre modèle économique – de production et de consommation – et l'accompagnement des ménages. Jusqu'où aller dans les interdictions ? Jusqu'à quel point devons-nous ou pouvons-nous interdire sans accompagner ? Nous avons choisi d'accompagner d'abord et toujours, et de n'interdire qu'une fois les solutions trouvées.

C'est ainsi que nous avons trouvé des compromis qui, je le crois, nous honorent. En matière de rénovation thermique, nous avons choisi d'interdire la mise en location de certains logements, mais pas d'obliger tous les propriétaires concernés à faire des travaux. En ce qui concerne les ZFE-m, nous avons décidé d'avancer de façon volontaire, mais en permettant le changement de véhicule grâce à la prime à la conversion. Pour les menus végétariens, nous avons opté pour la possibilité de généraliser en offrant une solution de remplacement, ce qui permet de changer des habitudes alimentaires. Pour que le changement de modèle ait lieu, il ne s'agit pas de le décréter, mais d'accompagner les Français au quotidien dans cette direction.

Nous n'avons pas beaucoup parlé du nécessaire travail d'adaptation au changement climatique qui, malheureusement, est déjà là. Cette loi comprend des mesures d'adaptation que nous allons appliquer sans tarder pour faire face aux inondations. À cet égard, je voudrais aussi m'associer à la douleur des familles des victimes, notamment des victimes européennes. *(Exclamations sur les bancs du groupe FI.)*

Citons ces mesures d'adaptation : les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) ; la capacité à prévoir de Météo-France ; la sensibilisation aux comportements à adopter face à ces difficultés. Nous agissons concrètement et c'est ainsi que nous saurons concilier l'écologie et le social. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Jourdan](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4268

Rubrique : Climat

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 juillet 2021](#)